

## ANNEXE N° 6 - Formulaire de demande d'utilisation de liste de diffusion

|  |   |
|--|---|
| Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Madame, <input type="checkbox"/> Monsieur<br>Nom : .....<br>Prénom : .....<br>Corps : ..... Grade : ..... | Composante :<br>.....<br>Mail utilisé pour envoyer les messages de<br>propagande: ..... |
|--|---|

délégué(e) d'une liste de candidats qui sera présentée pour les élections des représentants du collège A au conseil d'administration.

Le cas échéant, intitulé de la liste ou organisation syndicale représentée : .....

.....  
est autorisé(e), sous réserve de respecter les engagements ci-dessous, à envoyer des messages à caractère électoral aux électeurs du collège A de l'établissement au moyen de la liste de diffusion suivante, créée spécifiquement par l'université : [electeurs-collegea-ca@univ-fcomte.fr](mailto:electeurs-collegea-ca@univ-fcomte.fr)

Dans ce cadre, je m'engage :

- A déposer une liste de candidats pour le scrutin du 16 octobre 2020 ;
- A respecter les termes de la charte informatique de l'université de Franche-Comté ;
- A ne diffuser que des messages à caractère électoral relatifs au scrutin du 16 octobre 2020, à partir de l'adresse e-mail précisée dans le cadre ci-dessus ;
- Si je représente une organisation syndicale, à n'utiliser que les listes précisées ci-dessus afin de communiquer des messages à caractère électoral (à l'exclusion des listes de diffusion réservées à l'information syndicale) ;
- A limiter mon utilisation à deux (2) messages par jour durant la campagne électorale et à respecter la limite de 10 Mo par message.

Les délégués de listes, candidats à des scrutins différents mais sous le même intitulé de liste, devront choisir celui d'entre eux qui pourra bénéficier de la présente autorisation.

Dans le respect des règles de sécurité du système d'information, les messages électoraux envoyés par ce biais parviendront à leurs destinataires sans blocage ni lecture par un tiers. Toutefois, la taille de chaque message (incluant les pièces attachées) ne devra pas dépasser 10 Mo.

Les messages envoyés préciseront automatiquement une possibilité de désabonnement pour chaque destinataire.

Par ailleurs, l'université révoquera la présente autorisation en cas de non-respect de tout ou partie des présents engagements.

L'autorisation est accordée à compter du lendemain de la transmission à la direction des affaires juridiques de l'établissement d'un exemplaire original de la présente signée par le bénéficiaire.

| Pour le bénéficiaire        | Pour l'université de Franche-Comté                                   |
|-----------------------------|--|
| Date : .....<br>Signature : | Reçu le : .....<br>Le président, Monsieur Jacques BAH<br>Signature : |